

# CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

<b>Destinataire :</b>	Membres du Conseil d'établissement	
<b>Date :</b>	Mardi 6 février, 18h30	
<b>Lieu :</b>	Bibliothèque de l'école	

## PROCÈS-VERBAL

	<p><b>ÉTAIENT PRÉSENTS</b></p> <p><i>Karine Balthazar, parent</i> <i>Alexandra Marier-Bienvenue, parent</i> <i>Katina Ste-Marie, parent</i> <i>Valérie Laferrrière, enseignante</i> <i>Maryse Gagnon, enseignante</i> <i>Dominique Leduc, éducateur au service de garde, représentant du personnel de soutien</i> <i>Annie Robert, technicienne au service de garde</i></p> <p><b>PARTICIPAIT ÉGALEMENT</b></p> <p><i>Gabriel Duquette, directeur</i></p> <p><b>PUBLIC</b></p> <p><i>Aucun public</i></p>	<p><b>ÉTAITS ABSENT(E)S</b></p> <p><i>Fannie Lavergne-Lemieux, enseignante</i> <i>Michel Lefebvre, parent</i> <i>Véronique Paradis, parent</i></p>
<b>CÉ #06-02-2024-01</b>	<p><b>1. Ouverture de la séance : mot de bienvenue</b></p> <p><b>1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance</b> <i>Karine Balthazar et Gabriel Duquette accueillent les membres, constatent le quorum et ouvrent la séance.</i></p> <p><b>1.2 Nomination d'un(e) secrétaire   Nomination (LIP 69)</b> <i>Maryse Gagnon se propose afin d'agir à titre de secrétaire lors de la séance du CÉ du 6 février. Aucun vote n'est demandé.</i></p> <p><b>EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité;</b> <b>DE NOMMER</b> <i>Maryse Gagnon à titre de secrétaire pour la séance du CÉ du 6 février 2024.</i></p> <p><b>1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour</b> <i>L'ordre du jour est projeté à l'écran et lu par Karine Balthazar. Aucun ajout de sujet n'est proposé. Aucun vote n'est demandé.</i></p>	
<b>CÉ #06-02-2024-02</b>	<p><b>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Katina Ste-Marie, il est résolu à l'unanimité;</b> <b>D'ADOPTER</b> <i>l'ordre du jour tel que présenté.</i></p>	

CÉ #06-02-2024-03

#### **1.4 Lecture et adoption du procès-verbal du 5 décembre 2023**

*Le procès-verbal a été transmis par courriel aux membres et préalablement lu. Il est également projeté à l'écran. Le nom de Karine Balthazar sera corrigé. Aucun vote n'est demandé.*

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Valérie Laferrière, il est résolu à **l'unanimité**;  
**D'ADOPTER** le procès-verbal avec la correction du nom de Karine Balthazar.

#### **1.5 Suivis de la rencontre du 5 décembre 2023**

##### **Suivis de la rencontre du 2 octobre 2023**

*Frais chargés aux parents : Une correction a été réalisée à l'état de compte des élèves de 2<sup>e</sup> année afin de se conformer à la décision du CÉ du mois d'octobre. Le montant des frais chargés aux parents a été réduit à 60\$. Pour les parents ayant déjà payé leur facture, un crédit a été appliqué.*

##### **Suivis de l'approbation (mode de vie) et l'adoption (plan de lutte) par courriel du 15 décembre 2023**

*Les deux sujets suivants ont été présentés lors de la séance du 5 décembre 2023. Cependant, une vérification avec l'équipe-école était nécessaire avant de procéder à l'approbation (mode de vie) et à l'adoption (plan de lutte) lors de cette séance. C'est pour cette raison que nous avons procédé par courriel dans un deuxième temps.*

##### **1. Mode de vie – Ajout d'une section liée à la directive ministérielle (interdiction des téléphones cellulaires en classe) (approbation)**

*En vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la direction de l'école.*

*Gabriel Duquette présente la mise à jour du mode de vie en conformité avec la directive du Ministre relativement à l'interdiction en classe des cellulaires et autres appareils électriques personnels. Cette annexe a été élaborée avec la participation des membres du personnel.*

*Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Aucun vote n'est demandé.*

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Gabriel Duquette, il est résolu à **l'unanimité**;  
**D'APPROUVER** le mode de vie avec l'ajout de l'annexe relativement à l'interdiction en classe des cellulaires et autres appareils électriques personnels.

##### **2. Plan de lutte**

*L'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le CÉ adopte le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposé par le directeur de l'école;*

*Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école;*

*En vertu de l'article 75.2 de la Loi sur l'instruction publique, ce plan prévoit les engagements qui doivent être pris par le directeur envers l'élève victime d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci ainsi que les démarches qui doivent être entreprises par le directeur auprès de l'élève qui est l'auteur d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci;*

*Par ailleurs, un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être distribué aux parents et le CÉ doit veiller à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible.*

CÉ #15-12-2023-01

CÉ #15-12-2023-02

*Gabriel Duquette présente le nouveau canevas du plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci inclut maintenant les violences à caractère sexuel.*

*Les membres du conseil d'établissement ont échangé sur le sujet. Aucun vote n'est demandé.*

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Gabriel Duquette, il est résolu à l'unanimité;  
**D'ADOPTER** le plan de lutte avec le nouveau canevas 2023-2024.

*Ce printemps, l'école procédera à un sondage afin de dresser un portrait de la situation et d'évaluer le sentiment de sécurité des élèves. Les membres du comité plan de lutte analyseront les résultats et mettront à jour celui-ci. Les résultats seront présentés lors d'une prochaine séance.*

## 2. Parole au public

## 3. Adoption et approbation

### 3.1 Grille-matière (adoption)

*L'article 86 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le CÉ approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par le directeur de l'école en s'assurant :*

- *de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre;*
- *du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique.*

*Gabriel Duquette présente le projet de grille-matières 2024-2025 qui fait état de temps alloué à chaque matière. Ce projet a été élaboré avec la participation des enseignants, conformément à ce que prévoit l'article 89 de la LIP.*

*Le statu quo est proposé. Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Maryse Gagnon et Valérie Laferrière présentent brièvement le cours CCQ. Aucun vote n'est demandé.*

CÉ #06-02-2024-04

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'Annie Robert, il est résolu à l'unanimité;  
**D'APPROUVER** le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option (grille-matières) tel que proposé.

### 3.2 Mesures protégées | Confirmation des sommes transmises (confirmation)

*L'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.*

*Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2023-2024 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.*

*Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2023-2024 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation. Les allocations non utilisées ou utilisées à des fins non prévues feront l'objet d'une récupération par le Ministère.*

*Gabriel Duquette présente au CÉ l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.*

CÉ #06-02-2024-05

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Aucun vote n'est demandé.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Dominique Leduc, il est résolu à l'unanimité;  
**DE CONFIRMER** que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

### 3.3 Carnaval des Neiges (approbation)

Le carnaval des Neiges aura lieu du 26 février au 1<sup>er</sup> mars. De nombreuses activités seront planifiées pour les élèves. Il sera cependant nécessaire de déroger à l'horaire habituel de cours dans le but de permettre la tenue de ces activités spéciales. Un lait au chocolat sera également offert aux élèves.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Aucun vote n'est demandé.

CÉ #06-02-2024-06

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Dominique Leduc, il est résolu à l'unanimité;  
**D'APPROUVER** la dérogation à l'horaire habituel de cours afin que les élèves participent aux activités du carnaval des Neiges.

CÉ #06-02-2024-07

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'Annie Robert, il est résolu à l'unanimité;  
**D'APPROUVER** la commandite du Lait afin que les élèves puissent en bénéficier.

### 3.4 Activité parascolaire - Basketball (approbation)

Endy Estrella, de la compagnie SWSD, souhaite offrir à nos élèves du 3<sup>e</sup> cycle une activité parascolaire, du basketball. Cette activité aura lieu les mercredis midi aux coûts de 10,50\$ par élève/séance. La tenue de cette activité est intéressante, car un PPP est présent à l'école secondaire Polybel.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Le vote n'est pas demandé.

CÉ #06-02-2024-08

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Valérie Laferrière, il est résolu à l'unanimité;  
**D'APPROUVER** l'activité parascolaire basketball telle que présentée.

### 3.5 Campagne de financement (approbation)

L'équipe-école souhaite organiser une campagne de financement. Il s'agira d'une course autour de l'école. Les enfants se feront commanditer le nombre de tours. L'intention de la campagne demeure à confirmer avec les membres du personnel, car un choix devra être fait entre :

- Rafraichir notre bibliothèque.
- Avoir des fonds pour une activité commune en début d'année.
- L'embellissement de la cour d'école.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Le vote n'est pas demandé.

CÉ #06-02-2024-09

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Dominique Leduc, il est résolu à l'unanimité;  
**D'APPROUVER** la campagne de financement selon les intentions présentées.

### **3.6 Aide aux parents (approbation)**

L'école dispose d'un budget de 2761\$ pour de l'aide aux parents. Gabriel Duquette propose un abonnement à la plateforme <https://aidersonenfant.com/>. Celui-ci coûte 1690,13\$.

Il projette un extrait vidéo aux membres du CÉ. L'abonnement comprend plus de 32 thèmes sur les enjeux actuels, 8 événements en direct et 11 groupes de discussion.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Il sera important de publiciser cette plateforme dans l'Info-Tournesol, par courriel et Classe Dojo. Le vote n'est pas demandé.

CÉ #06-02-2024-10

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Maryse Gagnon, il est résolu à l'unanimité;  
**D'APPROUVER** l'abonnement au site Web <https://aidersonenfant.com/>.

## **4. Informations et affaires nouvelles**

### **4.1 Inscription 2023-2024**

Il est important de procéder à l'inscription de son enfant pour l'année scolaire 2024-2025. Les membres du CÉ aimeraient savoir si on va atteindre 500 inscriptions.

### **4.2 Fin de la 2<sup>e</sup> étape et rencontres de parents**

La fin de la 2<sup>e</sup> étape sera le 13 mars prochain. Le bulletin sera disponible dans Mozaik Portail Parent le 15 mars. La 3<sup>e</sup> rencontre de parents se fera sur invitation.

### **4.3 Les Journées de la persévérance scolaire**

Nous soulignerons les élèves persévérants le mardi 13 février prochain. Mme la Mairesse sera présente. Tous les élèves assisteront à cette petite cérémonie. Un élève sera nommé par classe. En 6<sup>e</sup> année, on nommera 6 élèves et deux auront un certificat encadré ainsi qu'un certificat cadeau pour la librairie Citation.

### **4.4 Semaine du personnel**

La semaine du personnel aura lieu du 26 février au 1<sup>er</sup> mars. Il s'agit d'une semaine importante et une occasion spéciale pour remercier les membres du personnel pour leur travail et leur engagement envers les enfants. Gabriel Duquette offrira de petites douceurs. Il invite les parents qui le souhaitent à écrire un petit mot au personnel. Cela fait toujours plaisir.

## **5. Parole à la direction**

Gabriel Duquette indique que les projets fusent de partout que ce soit au niveau du service de garde ou du scolaire.

## **6. Parole à la technicienne au service de garde**

Annie Robert constate une petite diminution de la participation lors des journées pédagogiques : 124 enfants le 8 janvier. Le 29 janvier, 135 enfants pour le thème du carnaval. Habituellement, ils sont autour de 150 enfants. Le 15 et 16 février, nous attendons 165 enfants au Funtropolis et 106 enfants pour le thème du chalet.

Le traiteur a été changé cette année. Les petits chefs ont été choisis. Ce qui est présenté comme dégustation n'est pas ce qui est offert aux élèves. Donc l'an prochain, on ne fera pas affaire avec eux. On retournera en soumission.

- 7. Parole aux enseignants**  
*Les élèves de 4<sup>e</sup> année ont reçu la visite d'une policière communautaire qui est venue offrir un atelier. Très intéressant.*
- Le local informatique est ouvert et nos technopédagogues ont travaillé fort. Jessika et André-Anne font un bon travail avec leurs ateliers présentés dans nos classes mensuellement.*
- En deuxième année, les enfants écrivent des textes d'opinion. Valérie Laferrière présente ce magnifique projet et donne l'exemple du bonheur vécu par les élèves.*
- Gabriel Duquette revient sur le plan d'action qui est en lien direct avec ces techniques d'écriture.*
- 8. Parole au soutien**  
*Il y a maintenant une TES qui travaille lors de certaines heures au service de garde.*
- Dominique Leduc en profite pour dire que le service d'aide en classe est très apprécié pour eux. Ils connaissent les enfants et ce sont des moments précieux. Valérie Laferrière et Maryse Gagnon mentionnent que ce service est aussi apprécié. Le fait que les enfants connaissent les éducateurs est un plus.*
- Alexandra Marier-Bienvenue mentionne que les gens du service de garde rencontrés le matin et le soir sont toujours très souriants.*
- On mentionne que les deux TES sont exceptionnelles, disponibles, professionnelles et dévouée. On attend pour voir le montant d'argent qui sera fourni l'an prochain.*
- Cloé qui est orthopédagogue est une aide précieuse. Elle est d'un professionnalisme incroyable. Elle s'occupera d'un très grand nombre d'enfants pour le plan de rattrapage.*
- 9. Parole aux parents**  
*Alexandra Marier-Bienvenue n'a pas été sollicitée pour les rencontres. Auparavant, c'est Michel Lefebvre qui recevait les courriels. Gabriel Duquette fera un suivi.*
- 10. Parole au représentant au Comité de parents du CSSP**  
*Michel Lefebvre est absent.*
- 11. Sujets divers**  
*Aucun sujet divers*
- 12. Levée de l'assemblée**  
*Tous les sujets ont été traités.*
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Maryse Gagnon, il est résolu **à l'unanimité**;  
**D'APPROUVER** la levée de la séance à 20h21.

CÉ #06-02-2024-11

\_\_\_\_\_  
(signature)  
Karine Balthazar, présidente

\_\_\_\_\_  
(signature)  
Gabriel Duquette, directeur